

AIDE-MEMOIRE TECHNIQUE 00-4

OFFICE FÉDÉRAL DE LA
PROTECTION CIVILE
Division des ouvrages de protection

Berne, août 2000

Convocation à un service d'entretien d'ouvrages de protection

1. Point de départ

L'entretien périodique d'un ouvrage de protection incombe à son propriétaire.

L'entretien des constructions des organisations de protection civile, des abris spéciaux et des centres opératoires protégés peut être effectué par des employés du propriétaire, par des tiers ou par des personnes astreintes à servir dans la protection civile. Dans ce dernier cas, on engagera si possible les personnes qui sont affectées aux constructions dont elles assureront l'entretien dans le cadre du service. Un contrat sera passé avec le propriétaire. La responsabilité de l'exécution de cette tâche revient toutefois au propriétaire, qui ne peut la déléguer.

Lorsque des préposés aux constructions d'une OPC sont convoqués à un service d'entretien, des questions se posent souvent quant à la solde, à la compensation pour pertes de gains ou aux assurances.

2. Plan d'engagement pour l'entretien de constructions par des personnes astreintes

Pour que les personnes engagées dans un CR "Entretien" ou dans le contrôle périodique des constructions (préposés aux constructions, chef du service des constructions, matériel et transports et autres titulaires de fonction) aient droit à la solde et à la compensation des pertes de gains et soient couvertes par l'assurance militaire, il importe de tenir compte des points suivants:

- la convocation doit être conforme à l'art. 36 LPCi;
- le service responsable de la convocation doit être clairement mentionné;
- la signature du responsable et le timbre du service doivent figurer sur la convocation;
- le but, la date et la durée du service doivent être clairement mentionnés;
- les noms et les fonctions des personnes convoquées doivent être énumérées.

On trouvera au verso un exemple de plan avec convocation. Ce document, ainsi qu'un exemple de cahier des charges de préposé aux constructions, sont également disponibles électroniquement, en Microsoft Excel 5.0, sur Internet à l'adresse www.protectioncivile.ch; TELECHARGER; Constructions; Aide-mémoire pour préposés aux constructions.

Les autres travaux relevant de l'entretien ainsi que les contrôles supplémentaires, la remise et la reprise d'une construction après utilisation par des tiers, etc., sont entièrement à la charge du propriétaire. Ils ne donnent pas droit à une compensation au sens du règlement des allocations pour pertes de gains et ne sont pas couverts par l'assurance militaire.

Plan d'entretien de la construction de protection civile PC II, po att II, école de Modèleville pour l'an 20..

11 janvier	13 février	15 mars	11 avril	17 mai	18 juin	11 juillet	21 août	16 sept.	13 octobre	11 et 12 nov.	15 déc.
Contrôle	PETIT service	Contrôle	Contrôle	PETIT service	Contrôle	Contrôle	PETIT service	Contrôle	Contrôle	GRAND service	Contrôle
Visa	Visa	Visa	Visa	Visa	Visa	Visa	Visa	Visa	Visa	Visa	Visa
Corleone	Jardin Muriset	Corleone	Corleone	Muriset Charmillot	Corleone	Charmillot	Charmillot Jardin	Corleone	Corleone	Zwahlen Corleone Jardin Muriset Charmillot	Corleone

	1jour			1jour			1jour			10 jours	
45 Min		45 Min	45 Min		45 Min	45 Min		45 Min	45 Min		45 Min

Coordonnées téléphoniques

CS CMT

Zwahlen Max ing.ETS

P **C**

Tél :

Préposé à la construction et au matériel de la commune:

Corleone Aldo, concierge de l'école

Tél :

Préposé à la construction incorporé dans l'OPC:

Jardin Jean, monteur-électricien

Tél :

Muriset François, mécanicien sur machines

Tél :

Martin Pierre, maître ferblantier

Tél :

.....

Tél :

Vaut comme convocation selon art. 36 LPCi

(lorsque rempli, daté et signé)

Date: (planification pour un an, min. 6 semaines d'avance).

Timbre et signature de l'organe chargé de convoquer

Temps de travail:

Contrôle:	(8x)	360 Min	1 jour
PETIT service d'entretien	(3x)		3 jours
GRAND service d'entretien:	(1x)		10 jours
Total env.			14 jours